

Compte-rendu Conseil Communautaire du 25 Juin 2009

Le vingt cinq juin deux mil neuf à dix neuf heures quinze, le conseil de communauté de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARIZE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Mas-d'Azil, sous la présidence de M. Raymond BERDOU, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : BERNABE Jean-Pierre (La Bastide de Besplas), LOUBET Léon (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc et HUC Roger (Camarade), COMMENGE Jean-Claude et VIGNAUX Jean (Campagne sur Arize), MOIROT Christian et BERDOULAT Roger (Castex), DAPOT Michel, BERGE Rémi et LACOSTE Roger (Daumazan), BUSATO Philippe (Fornex), DEJEAN Jean-Paul et MOREAU François (Gabre), BERDOU Raymond, COMMENGE Patrice, MARTINEZ Rolande et POUECH Jean-Marc (Le Mas d'Azil), DESCUNS Liliane (Méras), CAMEL Louis et DARAUT Nadine (Montfa), MILHORAT Laurent et REY Didier (Sabarat), SAINT GERMAIN Pascal (Thouars sur Arize).

Étaient absents : (excusés) : TOULOUSE René (La Bastide de Besplas), VIGNAUX Jean-Paul et COMBARIEU Jean-Claude (Les Bordes sur Arize), SAINT GERMAIN Philippe (Fornex), GOLDSTEIN Alain (Loubaut), FAGGIANELLI François (Méras), et TATAREAU André (Thouars sur Arize).

Monsieur le Président expose l'ordre du jour.

1- CHOIX DE L'ENTREPRISE VOIRIE

Suite à la commission Appel d'offres réunie le 9 juin 2009 pour l'ouverture des plis du marché voirie 2009, le Président rappelle que sur les 3 entreprises COLAS, MALET et NAUDIN, la commission Appel d'Offres a retenu la proposition de l'entreprise NAUDIN. Le Président propose à la délibération l'autorisation à signer le marché.

Adopté à l'unanimité.

2- PRESENTATION DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS

Le Président propose l'attribution d'une subvention de 250€ à *Castex Loisirs et Détente (Castex)* et 250 € à *Les planches du boulevard (Les Bordes sur Arize)*.

Cette attribution est **adoptée à l'unanimité.**

3- RESTRUCTURATION DE L'OFFICE DE TOURISME ARIZE LEZE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne les délégués de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration comme suit:

COMMENGE Patrice, POUECH Jean-Marc, DAPOT Michel et MOIROT Christian.

4- QUESTIONS DIVERSES

▪ **Présentation du travail de la Commission Cadre de vie – Urbanisme :**

Monsieur Christian MOIROT, Président de La Commission Cadre de vie réunie ce jour à 18 h 00 a expliqué à l'assemblée les avantages de la création d'un **PLU intercommunal**.

Le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** est un des documents d'urbanisme issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) de décembre 2000. Il se substitue au Plan d'Occupation des Sols (POS). Il a pour objet de planifier l'occupation du sol d'un territoire. Le PLU intercommunal est un document d'urbanisme dont le territoire d'effet est, non plus une commune, mais une intercommunalité.

L'intérêt d'élaborer un PLU intercommunal réside dans le fait de prendre en considération les échelles intercommunales et communales.

En effet, ces deux échelles ne doivent pas se confronter dans un document d'urbanisme, mais plutôt s'harmoniser en prenant en compte les différents enjeux identifiés. Le but consiste à réaliser un projet commun à l'ensemble des communes, dans un objectif de développement durable, tout en identifiant les enjeux spécifiques de la commune et ceux qui relèvent de l'intercommunalité.

Hervé BARTHE propose de réaliser lui-même le diagnostic de territoire préalable.

Le Président propose que l'assemblée délibère sur le principe de l'élaboration d'un PLU intercommunal.

Adopté à l'unanimité.

▪ **Pierre Sèche**

Des dégradations sauvages de cabane en pierre sèche ont été observées, une plainte en gendarmerie sera déposée par la Communauté de Communes de l'Arize.

▪ **Poste de bibliothèque**

Le Président propose que Christian CLANET, bénévole à la médiathèque de Le Mas-d'Azil signe avec la Communauté de Communes de l'Arize un Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (avec aide de l'état) pour 6 mois afin de venir soutenir l'équipe du réseau de bibliothèques durant l'arrêt maladie de la bibliothécaire.

Adopté à l'unanimité.

▪ **Contrat d'Avenir pour l'Association Chant'Arize à Campagne sur Arize**

L'association sollicite la Communauté de Communes pour la prescription d'un Contrat d'Avenir dans le cadre de l'établissement scolaire

L'assemblée décide à l'unanimité de refuser cette demande ainsi que tout autre emploi de ce type dans un établissement scolaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.